



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

Mont-de-Marsan, le 12 juin 2012.

Monsieur le Proviseur

A

«CIV» «NOM» «CIV»«PRENOM»
«ADRESSE»
«CODE_POSTAL» «COMMUNE»

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 26 juin 2012 à 18 h
Salle du Conseil d'Administration

et de vous proposer l'ordre du jour suivant :

- Répartition des crédits d'Etat
- Section sportive Badminton
- Contrat aidé « aide à handicapé »
- DBM pour vote
- Dispositif tutorat : bilan et perspectives
- Règlement intérieur
- Concessions de logements
- Délégations de signatures
- Manuels scolaires
- Voyages
- Questions diverses

En cas d'absence du quorum un nouveau Conseil d'Administration sera convoqué le jeudi 28 juin à 18h.

Si vous avez des questions à ajouter à l'ordre du jour, vous êtes priés de les déposer au Secrétariat de Direction au plus tard le lundi 25 juin à 17 h.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

J.D. DAUX

Situation des crédits "LOLF" en juin 2012 et proposition de répartition des crédits 2012 - 2013

(Conseil d'Administration du 26 juin 2012)

Actions	Comptes et codes de gestion "LOLF"		Rappel crédits 09-10 et 10-11			Utilisation en 2012		Proposition de répartition pour 2012 - 2013	Total de disponible pour 2012 - 2013
	Recettes	Dépenses	Répartition des crédits 2011-2012 (CA du 23 juin 11)	Dépenses effectives 2011	Reste au 31 déc. 11	Utilisation au 29 juin 2012	Crédits restants au 30 juin 12		
Chapitre A2 (dépenses pédagogiques sur ressources spécifiques)									
Droits de reproduction	741/74118 wrre	65161	1 300,00 €	1 266,00 €	1 314,34 €	1 284,00 €	30,34 €	1 270,00 €	1 300,34 €
Chapitre F (aides et transferts)									
Fonds social	741/74118 wkfs	65762	2 890,38 €	5 056,02 €	3 817,04 €	3 816,61 €	0,43 €	4 229,00 €	4 229,43 €
Chapitre J2 (stages et formation en entreprises)									
Stages en entreprises	J2/74118 wrse	6. wrse	778,70 €	402,70 €	410,00 €	196,20 €	213,80 €	0,00 €	213,80 €
Chapitre J31 (Projets artistiques et culturels)									
Actions cult ^{es} et form. artistiques	J31/74118 wcdp	6. wcdp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre J32 (Projets scientifiques et techniques)									
Actions scientifiques et techn.	J32/74118 wcdp	6. wcdp	-480,20 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
Chapitre J38 [autres projets (du projet d'établissement)]									
CEC	J38/74118 wnsc	6. wnsc	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres projets-dép. pédagogiques	J38/74118 wcdp	6. wcdp	-88,88 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous total J38			-88,88 €	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux			4 400,00 €	7 074,72 €	6 541,38 €	5 296,81 €	1 244,57 €	4 499,00 €	5 743,57 €

Pour mémoire rappel des crédits globalisés ("LOLF") alloués ces quatre dernières années

2012 - 2013 : 4 499,00 €
2011 - 2012 : 4 400,00 €

2009 - 2010 : 8 491,00 €
2008 - 2009 : 10 055,00 €

Annexe W

LYCEE VICTOR DURUY
MONT DE MARSAN

Projet de DBM n°5 à voter par le CA

(CA du 26 juin 2012)

Pour vote - Par type opération

Niveau	Numéro opération	N° Ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de Recettes
	45	1	Compl. sorties pédagogiques	A1 6245	32 Equilibre sur fonds de roulement	1 000.00	
	46	1	Compl. act. pédago diverses	A1 6288	32 Equilibre sur fonds de roulement	1 500.00	
	47	1	Act. théâtre Mme Aurenson	A1 6288	32 Equilibre sur fonds de roulement	2 500.00	
	48	1	Un chapiteau dans mon cariable	A1 6288	32 Equilibre sur fonds de roulement	3 000.00	
	49	1	Compl. voyages et sorties	A1 6588	32 Equilibre sur fonds de roulement	2 900.71	
	52	1	Matériel pour l'entretien	C 6063	32 Equilibre sur fonds de roulement	2 000.00	
	53	1	Compl. tx d'entretien	C 615	32 Equilibre sur fonds de roulement	5 000.00	
	54	1	Compl. mobilier et p. matériel	D 6068	32 Equilibre sur fonds de roulement	3 000.00	
	55	1	Armoires vidéo et supports	D 6068	32 Equilibre sur fonds de roulement	5 000.00	
	56	1	Compl. vidéo proj. interactifs	ZD 215	32 Equilibre sur fonds de roulement	2 600.00	
	57	1	Marge manoeuvre achats denrées	L2 6011	32 Equilibre sur fonds de roulement	30 000.00	
	58	1	Tx divers à l'internat	L2 615	32 Equilibre sur fonds de roulement	5 000.00	
	59	1	Achat vaisselles et matériels	L2 6068	32 Equilibre sur fonds de roulement	5 000.00	
	60	2	Produits d'entretien cuisine	ZD 215	32 Equilibre sur fonds de roulement	2 000.00	
	61	1	Achat de 2 monobrosses HV	L2 6065	32 Equilibre sur fonds de roulement	4 000.00	
	62	1	Achat de 4 aspirateurs	ZD 215	32 Equilibre sur fonds de roulement	4 000.00	
	63	1	Remises gratuites de créances	L2 6068	32 Equilibre sur fonds de roulement	900.00	
	44	1	Répartition crédits LOLF	L2 67188	32 Equilibre sur fonds de roulement	5 000.00	4 229.00
		2		741 74118	38 Ress. nouv. ni affectée, ni spécif.		1 270.00
		3		741 74118	WRRE		4 229.00
		4		J32 74118	WCDP		-1 000.00
		5		A2 65161			1 270.00
		6		F 65762			4 229.00
		6		J32 6.	WCDP		-1 000.00
	51	1	Compl. voyages et sorties	N3 7558	38 Ress. nouv. ni affectée, ni spécif.		2 900.71
		2		N3 6.	VITAL		290.31
		3		N3 6.	SPICM		-415.00

Annece 4

10

Exercice : 2012

LYCEE VICTOR DURUY
MONT DE MARSAN**DBM n°5 à voter (suite)**

(CA du 26 juin 2012)

Pour vote - Par type opération

Niveau	Numéro opération	N° Ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédits	Prévisions de Recettes
	51	4	Compl. voyages et sorties	N3 6. STANG	38 Ress. nouv. ni affectée, ni spécif.	-6.00	
		5		N3 6. VBILB		268.00	
		6		N3 6. VPARI		314.80	
		7		N3 6. STLSE		12.00	
		8		N3 6. VFUTU		124.10	
		9		N3 6. VDORD		337.50	
		10		N3 6. SBX		220.00	
		11		N3 6. STCON		1 755.00	
	64	1	Reliquat subv. fonct. 2009	744 74421	38 Ress. nouv. ni affectée, ni spécif.	642.24	642.24
		2		D 60641			
	65	1	Subv. ARS pour projet IA-IREPS	744 7448	38 Ress. nouv. ni affectée, ni spécif.	642.24	7 400.00
		2		A2 6288		7 400.00	
Totaux						99 842.66	15 441.95

Financement des ces ouvertures de crédits (hors les crédits L OLF de 4 499,00 €, reliquat subv. 2009 de 642,24 € et subv. ARS de 7 400,00 €) :

Prélèvement sur les réserves du service général : **28 500,71 €**

(montant restant à l'issue de cette DBM : 89 548,17 €)

Prélèvement sur les réserves du service d'hébergement : **55 900,00 €**

(montant restant à l'issue de cette DBM : 128 479,91 €)

3



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

Rue Nonères - BP 109
40002 MONT DE MARSAN
cedex

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION

Vu le code de l'éducation, article R.511-13.

Entre, d'une part :

Le Lycée Général et Technologique Victor Duruy de Mont de Marsan,
Représenté par **Monsieur DAUX**, en qualité de chef d'établissement ;

Et d'autre part :

La structure d'accueil désignée ci dessous :

Nom ou raison sociale :

Nom du Responsable :

PREAMBULE

La présente convention prise en application de l'article R.511-13 du code de l'éducation est conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre des mesures de responsabilisation.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Le contenu de la mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé, et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les règles que l'établissement scolaire et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation s'engagent à respecter pour la mise en œuvre d'une telle mesure

Article 2 : Modalités d'exécution

Préalablement à la mise en œuvre de chaque mesure de responsabilisation un document (joint en annexe) détermine les modalités d'exécution de la mesure. Il est signé par le chef d'établissement, le responsable de la structure accueillante, l'élève ou son représentant légal s'il est mineur.

Il précise les conditions de transport ; Il mentionne les assurances souscrites par l'établissement et la structure d'accueil.